

SCP Raphaël FARHI – Julien PINEAU et Jessica MOURER  
Commissaires de Justice Associés  
81-83 Avenue Edouard Vaillant  
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT  
Tél : 01.41.10.49.00/Fax 01.41.10.89.71  
Mail : farhi.pineau@huissier-justice.fr

## **PROCES-VERBAL DE CONSTAT**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX,  
ET LE VINGT-DEUX JUILLET**

**A LA REQUETE DE :**

- La Fondation ARC pour la recherche sur le cancer, répertoriée sous le numéro SIRET 752 064 949 000 15, dont le siège social est situé 9 Rue Guy Moquet – 94803 VILLEJUIF CEDEX.

**LAQUELLE M'A FAIT EXPOSER**: par Madame Claude SOTO,  
*Responsable juridique et des instances de la Fondation ARC pour la Recherche sur le Cancer* :

Que La Fondation ARC organise l'édition 2022 du TRIATHLON DES ROSES CONNECTE 2022, entre le 17 septembre 2022 et le 9 octobre 2022.

Qu'elle me requiert, en conséquence, d'accepter le dépôt du règlement de l'organisation du TRIATHLON DES ROSES CONNECTE 2022.

**C'EST POURQUOI**,

Déférant à la réquisition qui précède :

**Je, Raphaël FARHI, membre de la S.C.P. Raphaël FARHI, Julien PINEAU et Jessica MOURER, Commissaires de Justice Associés, près le Tribunal Judiciaire de NANTERRE, Audienciers près le Tribunal de Proximité de BOULOGNE, y séant, demeurant dite ville, 81-83 Avenue Edouard Vaillant, soussigné,**

Certifie avoir reçu, ce jour, **22 juillet 2022**, à mon étude, le règlement du TRIATHLON DES ROSES CONNECTE 2022 organisé par la Fondation ARC pour la recherche sur le cancer.

J'intègre ci-dessous ledit règlement composé de douze articles ainsi que l'annexe 1 AUTORISATION PARENTALE.



## Règlement du **Triathlon des Roses Connecté 2022**

### **ARTICLE 1 – PRÉSENTATION**

Le Triathlon des Roses Connecté 2022 est un événement digital solidaire, non compétitif, dont l'objectif est de se mobiliser pour la Fondation ARC pour la recherche sur le cancer, et plus particulièrement pour soutenir des projets de recherche sur les cancers du sein.

Ce challenge connecté n'est pas une compétition sportive, ni un triathlon à proprement parler, mais une action pour mobiliser le plus grand nombre de participants possible, sportifs ou moins sportifs, autour des trois disciplines du triathlon : la natation, le vélo et la course à pied. L'enchaînement de ces trois disciplines ne fait pas partie des impératifs de cet événement. Les participants devront déclarer les kilomètres parcourus dans chacune des disciplines de leur choix sur leur interface personnelle à partir du 17 septembre 2022 et jusqu'au 9 octobre 2022 dans le but de réaliser, tous ensemble, le plus grand triathlon de France en kilomètres cumulés. Chacun est invité à effectuer un nombre important de kilomètres, à dépasser ses habitudes, mais dans la limite de ses capacités physiques et dans sa ou ses disciplines de prédilection parmi les trois proposées.

### **ARTICLE 2 – ORGANISATEUR**

La Fondation ARC pour la recherche sur le cancer (ci-après « l'Organisateur »), reconnue d'utilité publique, répertoriée sous le numéro SIRET 752 064 949 000 15, dont le siège social est situé 9 rue Guy Môquet – 94803 VILLEJUIF Cedex, est l'organisateur du Triathlon des Roses connecté 2022. La Fondation ARC pour la recherche sur le cancer est 100% dédiée à la recherche sur le cancer. Grâce à la générosité de ses donateurs et testateurs, elle alloue chaque année de l'ordre de 25 millions d'euros à des projets de recherche porteurs d'espoir pour les malades. Son objectif : contribuer à guérir 2 cancers sur 3 en 2025.

### **ARTICLE 3 – CONDITIONS PRÉALABLES À TOUTE PARTICIPATION**

Toute inscription au Triathlon des Roses connecté 2022 suppose que le participant ait pris connaissance du présent règlement, et qu'il s'engage à s'y soumettre. Tout participant doit agir en pleine conscience.

Il est expressément indiqué que les participants prennent part à l'événement sous leur propre et exclusive responsabilité. L'Organisateur encourage tout participant à consulter, préalablement à sa participation à l'événement, un médecin pour s'assurer de son aptitude



physique. En participant au Triathlon des Roses Connecté 2022, le participant reconnaît être parfaitement apte à réaliser l'effort physique correspondant à la discipline choisie et s'engage à adapter son effort (vitesse, régularité et durée des périodes de récupération pendant l'effort) à sa condition physique. La participation est ouverte à toute personne âgée au minimum de 12 ans au 17 septembre 2022. Une autorisation parentale dûment datée et signée devra accompagner toute inscription de mineur de moins de 18 ans (modèle fourni en annexe du présent règlement). Elle devra être envoyée par mail à [triathlete@fondation-arc.org](mailto:triathlete@fondation-arc.org).

#### ARTICLE 4 – DURÉE DE L’ÉVÉNEMENT

Le Triathlon des Roses Connecté 2022 se déploie en deux phases de nature différente :

- du 30 août 2022 au 9 octobre 2022 : toute personne peut s'inscrire et activer son interface personnelle, laquelle consigne les kilomètres par discipline et totaux, et restera accessible jusqu'au 31 décembre 2022.
- du 17 septembre 2022 au 9 octobre 2022 : les participants sont invités à déclarer leurs kilomètres nagés, courus et/ou pédalés sur cet espace personnel.

#### ARTICLE 5 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

##### 5.1 – accès

L'ouverture des participations débute le 30 août 2022 à 00h00 pour une clôture le 9 octobre à 23h59. Toutes les participations au Triathlon des Roses Connecté se font exclusivement en ligne via le site internet <https://connecte.triathlondesroses.fr>.

##### 5.2 – conditions de participation

Chaque participant doit :

- Remplir le formulaire d'inscription en ligne.
- S'acquitter d'un montant de 33€ (trente-trois euros), par carte bancaire, correspondant à un don dédié à la recherche sur les cancers du sein. Ce don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal à l'issue du Triathlon des Roses Connecté 2022 à condition que la Fondation ARC dispose de l'adresse postale complète du participant (information à préciser dans le formulaire de création de compte).

##### 5.3 – engagement moral des participants

Chaque participant au Triathlon des Roses Connecté 2022 s'engage à déclarer ses distances parcourues de façon honnête et réaliste sur son interface. L'utilisateur pourra utiliser des outils de tracking (de type montre connectée ou application mobile) sur lesquels ses

## EXPÉDITION



déclarations pourront se baser. A défaut, le participant s'engage à estimer de la façon la plus fiable possible le nombre de kilomètres parcourus.

### 5.4 – engagement général des participants

La participation au Triathlon des Roses Connecté 2022 implique l'acceptation sans restriction du présent règlement. La participation est considérée comme définitive lorsque le participant a payé les frais de participation avant le 9 octobre 2022, date de clôture du challenge.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert de participation n'est autorisé pour quelque motif que ce soit sauf autorisation expresse de l'Organisateur (une signature du présent règlement sera demandée au remplaçant).

## ARTICLE 6 – SITE INTERNET

Le site <https://connecte.triathlondesroses.fr> est le support digital du Triathlon des Roses Connecté 2022. Le Triathlon des Roses Connecté 2022 s'appuie sur le site <https://connecte.triathlondesroses.fr> qui recueillera les données des participants qui alimenteront les tableaux de bord personnels et le tableau de bord collectif.

Le site recueille les données du participant relatives à la création de son profil c'est-à-dire son prénom, son nom, son adresse postale complète, son adresse mail et sa photo de profil si l'en télécharge une. Les fichiers transmis par les participants pourront être utilisés par la Fondation ARC dans sa communication autour du Triathlon des Roses Connecté 2022.

## ARTICLE 7 – ANNULATION

L'annulation d'une participation n'ouvre droit à aucun remboursement, quel que soit le motif invoqué. En cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient, l'Organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler la tenue du Triathlon des Roses Connecté 2022 sans que cela puisse donner lieu à aucun remboursement.

## ARTICLE 8 – ASSURANCE

L'événement étant de nature virtuelle, le Triathlon des Roses Connecté 2022 peut être réalisé à n'importe quel moment et n'importe où du 17 septembre 2022 au 9 octobre 2022. De ce fait, le participant participe sous sa propre et entière responsabilité.



L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable de quelque dommage que ce soit, notamment blessure de toute nature, décès ou dommages matériels survenus lors de sa participation au Triathlon des Roses Connecté 2022.

Tout les participant au Triathlon des Roses Connecté 2022 peut souscrire dès à présent par correspondance, ou au plus tard à la clôture des participations, une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu pendant sa participation au challenge.

Cette assurance est facultative mais fortement recommandée. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive.

La Fondation ARC ne peut être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entièbre responsabilité des participants avec renonciation à tout recours contre la Fondation ARC en cas de dommages ou de séquelles ultérieures au défi connecté.

Toute personne rétrocédant ses identifiants et mot de passe de connexion à une tierce personne sans autorisation de l'Organisateur sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant le Triathlon des Roses Connecté 2022. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident durant la réalisation du Triathlon des Roses Connecté 2022.

#### **ARTICLE 9 – IMAGE**

##### **Article 9.1 :**

Par sa participation au Triathlon des Roses Connecté 2022, chaque participant autorise la Fondation ARC pour la recherche sur le cancer, ainsi que, le cas échéant, tout prestataire qu'il aura désigné à cette fin, à reproduire, fixer et diffuser la/les photographie(s) où il est identifiable, prises/réalisées/produites lors du Triathlon des Roses Connecté 2022. Ce consentement comprend la reproduction, la fixation, l'utilisation, l'exploitation non commerciale et la diffusion des images, noms, et prénoms sur tout support de communication de la Fondation ARC actuel ou futur (notamment support papier, support analogique et/ou support numérique) pour permettre une diffusion sur tout moyen de communication notamment exposition, radiodiffusion, télédiffusion, communication audiovisuelle électronique, presse écrite...

##### **Article 9.2 :**



Chaque participant possède son droit à l'image. Ainsi, sauf refus exprès de sa part à la participation au Triathlon des Roses Connecté 2022, il autorise la Fondation ARC, ainsi que, le cas échéant, tout prestataire désigné à reproduire, diffuser, fixer et utiliser ces images, noms, prénoms, incluant les droits d'auteur inhérents au mode de fixation de ces images, noms et prénoms, dans le cadre de ses activités statutaires et notamment pour la promotion de ses campagnes d'information, de prévention ou d'appels à dons strictement relatives à l'activité de la Fondation ARC, dans le rapport annuel, dans le dossier presse de l'évènement et sur son site internet.

**Article 9.3 :**

La présente autorisation est consentie à titre gratuit, pour le monde entier et pour une durée de 2 (deux) ans à compter du 30 août 2022, sauf refus exprès du participant manifesté par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse de l'organisateur, en rappelant l'intitulé du challenge connecté.

**Article 9.4 :**

La Fondation ARC pourra concéder les images, noms, et prénoms à des organismes de presse, à titre gratuit, dans le cadre de ses activités statutaires et notamment pour la promotion de ses campagnes d'information, de prévention ou d'appels à dons strictement relatives à l'activité de la Fondation ARC.

**ARTICLE 10 – RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES – RGPD (entré en vigueur le 25 mai 2018, avec renforcement de consentement éclairé).**

Les données à caractère personnel des participants collectées dans le cadre de l'opération sont destinées à l'Organisateur, responsable du traitement pour les besoins de la gestion de l'opération et des usages définis dans le présent règlement. La base juridique de ce traitement est l'exécution du contrat entre le participant et l'Organisateur. Les informations désignées comme obligatoires sont nécessaires à l'organisation de l'opération.

Conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (CNIL) et au Règlement européen 2016/679 relatif à la protection des données, les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement de leurs Données Personnelles. Les participants disposent en outre d'un droit à la portabilité des Données Personnelles, et du droit de décider du sort de leurs Données Personnelles après leur décès (cf. [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits).

Ces droits peuvent être exercés gratuitement en écrivant à l'adresse suivante :

## EXPEDITION



- Fondation ARC - 9 rue Guy Môquet - BP 90003 - 94803 Villejuif Cedex en indiquant nom, prénom et adresse postale.
- dpo@fondation-arc.org, en indiquant votre nom, votre prénom et votre adresse postale et/ou adresse email.

Les participants disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés (CNIL).

### **ARTICLE 12 – DEPOT DU REGLEMENT**

Les participants au Triathlon des Roses Connecté 2022 organisé par la Fondation ARC acceptent l'intégralité du présent règlement qui est déposé auprès de l'étude de la SCP Raphaël Farhi, Julien Pineau et Jessica Mourer, commissaires de justice associés, 81 – 83 Avenue Edouard Vaillant, 92100 Boulogne Billancourt. Il peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de la société organisatrice, spécifiée en préambule, pendant toute la durée de l'organisation du Triathlon des Roses Connecté 2022.



**ANNEXE 1**

**AUTORISATION PARENTALE**

Je soussigné(e) .....

Demeurant .....

Agissant en qualité de père / mère / tuteur (rayez la mention inexacte)

Autorise ma fille / mon fils (rayer la mention inexacte) mineur(e)

Nommé(e) ci-dessous :

Nom : .....

Prénom : .....

Né(e) le : ...../...../.....

A participer au Triathlon des Roses Connecté, challenge connecté organisé par la Fondation ARC pour la recherche sur le cancer qui se déroulera du 17 septembre au 9 octobre 2022.

Fait à : .....

Le : .... / .... / .....

Signature du Responsable Légal

EXPÉDITION

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.



*Raphaël FARHI*  
*Commissaire de Justice Associé*